

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 5 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer

NOR : *INTA1832814A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 5 décembre 2018, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, est autorisée, au titre de l'année 2019, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

1° Pour les services localisés en région Ile-de-France, l'organisation des concours de recrutement susmentionnés feront l'objet d'arrêtés du ministre de l'intérieur ;

2° Pour les services déconcentrés, à l'exception de la région Ile-de-France, l'organisation des concours de recrutement susmentionnés feront l'objet d'arrêtés de chaque préfet de région.

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours de recrutement sera fixé par arrêté ministériel.